



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 244-2021
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.363

Déposée le : 29.11.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Schindler (Bern, PS) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : -

Eviter les départs du personnel de santé

De nombreuses personnes exerçant dans le domaine de la santé en général, et dans les soins en particulier, quittent de manière précoce leur emploi. Une des raisons évoquées est la charge importante de travail qui pèse sur les épaules du personnel plus âgé. Celles et ceux qui en ont les moyens négocient une réduction de leur temps de travail ou prennent leur retraite anticipée, tandis que les autres doivent travailler jusqu'à 64 ou 65 ans. Or, c'est souvent le reste des collaborateurs et collaboratrices qui en pâtit.

Il est urgent de prendre des mesures pour maintenir des conditions de travail attrayantes dans le domaine de la santé pour le personnel plus âgé. Les enseignantes et enseignants profitent par exemple de la décharge horaire. Dès lors, adapter le travail des personnes plus âgées n'est pas un concept nouveau.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quelle est la position du Conseil-exécutif quant à la situation du personnel plus âgé dans le domaine de la santé et faut-il, selon lui, prendre des dispositions ?
2. Comment pourrait-être conçue la décharge horaire dans le domaine de la santé dans le canton de Berne ?
3. Quelles autres mesures permettraient de rendre les places de travail plus attrayantes dans le domaine de la santé pour le personnel plus âgé ?
4. Lesquelles pourraient être mises en œuvre de l'avis du Conseil-exécutif ?
5. Lesquelles ne peuvent pas être mises en œuvre et pourquoi ?

Destinataires

- Grand Conseil